



Règlement de la course Bike and Run

Bike n Run des LOUPIOTES

Date : 13 novembre 2021

Départ et arrivée Foyer des Jeunes et d'Education Populaire Allée de Christus à Saint Paul les

Dax

Type de course : bike and run

Distances et catégorie

	Mini Poussins – Poussins (2012 à 2014)	Pupilles 2010 - 2011	Benjamins- Minimes 2006 à 2009
Heures de départ	15h30	16h	16h30
Nombre de tours	1 boucle	2 boucles (1800 + 1300m)	3 boucles (1800m + 2 X 1300m)
Distance	1800m (6 à 9')	3100m (12' à 18')	4400m (20' à 30')
Remise des Prix	17h15	17h15	17h15

Identification de l'organisateur :

Saint Paul les Dax Triathlon

Chez BEACIT Place du Marché

40990 Saint Paul les Dax

Présidente Mme CHAZALY Claire Portable : 06-37-17-20-00

Art-1 : Règles et Présentation du Bike and Run :

- 1- Epreuve conviviale et accessible à tous. La course est ouverte à toute personne née entre 2006 et 2014.
- 2- Il est possible de faire des équipes masculines, féminines ou mixtes.
- 3- Le Bike and Run est une épreuve sportive en équipe de deux personnes, un coureur et un cycliste (VTT uniquement) réunis sur un même parcours.

- 4- L'équipe doit rester groupée durant tout le parcours.
- 5- Le remplacement du vélo s'effectue de la main à la main et au rythme de l'équipe.
- 6- Le classement par catégorie sera fait en retenant l'âge du plus âgé du binôme.
- 7- **Le port du casque avec jugulaire attachée est obligatoire pour le vététiste et le coureur.**

Art-2 : Droit d'inscription – Tarifs - Annulation :

- 1- Les inscriptions seront prises en compte par internet via le site www.sochrono.fr , après acquittement des droits d'engagements ((10 € par équipe). Inscription sur place majorées de 3€.
- 2- Pour les non licenciés FF TRI il sera possible de participer à l'épreuve en souscrivant un Pass compétition au moment de l'inscription et présenter un certificat médical (ou une copie), daté de moins d'un an , de non contre-indication :
 - à la pratique du sport en compétition ou
 - à la pratique de l'athlétisme ET la pratique du VTT (ou du cyclisme) en compétition ou
 - à la pratique de la course à pied ET la pratique du VTT (ou du cyclisme) en compétition.
 - à la pratique du triathlon
 - Et une autorisation parentale

Ces documents devront être déposés sur le site www.sochrono.fr au moment de l'inscription.

- 3- Les droits d'inscription restent acquis en cas de désistement
- 4- Fin des inscriptions en ligne le jeudi 11 novembre 2021 à 18h00.
- 5- Les organisateurs ne pourraient être ni tenus responsables, ni redevables d'aucune compensation financière que ce soit en cas d'annulation pure et simple soit par un arrêté municipal, un arrêté préfectoral, ou en cas d'intempéries pouvant mettre en danger les compétiteurs ou le comité d'organisation.
- 6- Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard et/ou sa puce électronique à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard et/ou une puce électronique acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Art-3 : Parcours - Horaires :

- 1- Les dossards seront à retirer au Foyer des Jeunes et d'Education Populaire Allée de Christus à Saint Paul les Dax
- 2- Les parcours sont situés dans ce secteur sur des circuits tous terrains (chemins de terre, piste cyclable, chemin de balade) et seront balisés par la mise en place d'un fléchage et de rubalises. Les compétiteurs devront respecter les passants promenant.
- 3- À tout moment l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours et/ou l'horaire de l'épreuve et en informera les participants via son site et les réseaux sociaux.

Art-4 : Abandon :

En cas d'abandon, l'équipe doit obligatoirement prévenir le responsable du poste le plus proche et remettre ses dossards à un commissaire à proximité ou à la direction de course. A la fin des épreuves un ou plusieurs "serre-files" fermeront le parcours afin de s'assurer qu'aucun compétiteur ne serait en difficulté.

Art-5 : Sécurité et Code de la route :

Un ou plusieurs "ouvriers" partiront reconnaître le parcours avant le début des épreuves. Tous les concurrents devront assister au briefing et respecter les consignes de course. La direction de course et les commissaires pourront exclure toute équipe qui ne respectera pas le règlement. Le respect du code de la route prévaut dans le cas où le parcours venait à croiser ou emprunter une route, dite « Publique », autre que les chemins de terre et voies privées.

Art-6 : Matériel – Ravitaillement - Divers :

- 1- Chaque binôme doit être équipé d'un VTT et de deux casques à coque rigide avec une jugulaire en état d'attache et des bouchons au guidon
- 2- Les dossards sont au nombre de 2 par équipe et à fixer sur chaque coureur. Chaque coureur devra porter visiblement, dans son intégralité et durant toute la course, le dossard fourni par l'organisation.
- 3- Toute aide extérieure, y compris le ravitaillement hors zone, est interdite.

Art-7 : Assurance :

- 1- Les licenciés(ées) bénéficient des garanties accordées par l'assurance liées à leur licence. Il incombe aux autres participants(es) de s'assurer personnellement. Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance en responsabilité civile auprès de MMA
- 2- Les organisateurs ne peuvent être tenus responsables des vols, pertes, accidents ou défaillances dus à un mauvais état de santé ou non-respect du code de la route ou du règlement.

Art-8 : Respect de l'environnement :

Le club de Saint Paul les Dax s'engage dans une politique de Développement Durable. Dans un souci de respect de l'environnement il est impératif de laisser le parcours propre. La direction de course ou les commissaires pourront pénaliser, voir exclure, toute équipe qui ne respectera pas l'environnement du parcours qu'il emprunte. Les emballages usagés doivent impérativement rester dans votre sac. Des conteneurs ou poubelles seront à votre disposition sur l'aire d'arrivée de l'épreuve afin de les déposer.

Art-9 : Publicité, Relation Presse et Photographies :

Les organisateurs sont les seuls propriétaires des droits de publicités et se réserve un droit de regard sur chaque publication. Les organisateurs se chargent de la mise en page des différents supports de publication (Affiches, Flyers, Prospectus divers...) et se chargent soit d'imprimer ou de faire imprimer chacun de ces supports. Les organisateurs se chargent de se mettre en relation avec différents médias (papier, radio, TV, Internet, ...) afin de communiquer la date des épreuves au plus large public.

Art-10 : Droits à l'image et CNIL :

En s'inscrivant le ou la concurrent(e) autorise à titre gracieux la reproduction et l'exploitation de son image au profit de l'organisateur (voire de ses partenaires) pour une période indéterminée.

- 1- Conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 11 janvier 1978 modifiée dite « informatique et libertés», l'organisateur informe les concurrents(es) de l'existence de fichiers contenant des informations personnelles. De même elle informe les participants(es) que les résultats seront publiés sur le site internet de l'épreuve (et de ses partenaires). Chaque concurrent(e) dispose d'un droit d'accès aux données personnelles le concernant et peut s'opposer, notamment, à la publication de leur résultat en informant l'organisateur (triathlonsaintpaullesdax@gmail.com)

Art-11 : Règles sanitaires (COVID) :

- La présentation du pass sanitaire est obligatoire pour accéder au site pour toutes personnes de plus de 12 ans.
- Après le contrôle un bracelet vous permettra de circuler librement. Le port du masque n'est pas obligatoire, mais reste préconisé dans les zones de fréquentations élevées.
- Le sens de circulation et le marquage au sol doivent être respectés lors du retrait des dossards

- La distanciation physique de 2m doit être respectée. Elle est ramenée à 1 m sur la zone de départ.
- Il n'est pas possible de s'asseoir ou de s'allonger dans la zone d'arrivée (sauf urgence médicale).
- Ces règles sanitaires peuvent être modifiées selon les consignes COVID en vigueur à la date de la compétition

Art-12 : L'inscription au Bike and Run des Loupiotes vaut accord de ce règlement.

Toute l'équipe des bénévoles reste à votre disposition pour tous renseignements complémentaires et vous souhaite un bon entraînement,

Sportivement.